



Le sous-préfet qui avait assassiné sa copine de 23 ans en 2020 a enfin été reconnu coupable de meurtre par la justice.

Le procès avait débuté le 2 août 2022 au Tribunal militaire d'Ebolowa, et le présumé coupable, Frank Derlin Eyono Ebanga, était en liberté jusqu'à ce jour. Il a été condamné pour meurtre, mais le verdict sur les dommages et intérêts sera rendu le 6 mars 2024.

La victime, Lydienne Solange Taba, a été mortellement blessée par une balle tirée chez son petit ami en juillet 2020 et est décédée à l'hôpital de district de Kribi quelques minutes après son transfert.

La famille de la victime avait dénoncé les anomalies observées dans le traitement du dossier et avait sollicité l'intervention du chef de l'État camerounais.

Après près de 4 ans de procédure, cette affaire judiciaire semble enfin se diriger vers son épilogue.